

## Le budget prévisionnel 2023/2024

### LANCEMENT DU PROJET

AXE 1	
FORMATION DE 3 ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS (1 session en 2023 et 1 session en 2024)	24 000 €
FORMATION DE 144 BÉNÉVOLES DE CLUBS SPORTIFS (soit 3 sessions)	18 000 €
AXE 2	
ACHAT DE 2 VÉHICULES HANDISPORT	140 000 €
ACHAT D'UN VÉHICULE SPORT ADAPTÉ	40 000 €
AXE 3	
DOTATIONS POUR LES CLUBS SPORTIFS POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL	180 000 €
ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS	60 000 €
AUTRES DEPENSES	
SALAIRES DES 3 ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS	150 000 €
AIDE AU FONCTIONNEMENT DES COMITÉS HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ	6 000 €
SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS EN LIEN AVEC LE PARASPORT	25 000 €
INTERVENTIONS D'ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS EXTERNES	5 000 €
COMMUNICATION	20 000 €

**BUDGET TOTAL DU PROJET POUR 2023/2024 668 000 €**

## LE FINANCEMENT

FONDS D'AMORÇAGE CDF-IDF soit 30 %	200 000 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE soit 60 %	400 000 €
MÉCÉNAT soit 10 %	68 000 €

**TYPE DE MÉCÉNAT RECHERCHÉ :**  
Financier, en nature ou compétence  
(don de matériel ou mise à  
disposition de véhicules avec  
ou sans chauffeurs).

### LE FINANCEMENT

à titre d'exemple :

Un don de  
25 000 € c'est  
12 bénévoles  
de clubs sportifs  
et 2 éducateurs  
spécialisés formés

Un don de  
50 000 € c'est  
1 véhicule sport adapté  
ou 70 clubs para-accueillants  
bénéficiant d'une  
dotation

Un don de  
100 000 € c'est  
1 éducateur spécialisé formé  
+ l'achat de son véhicule  
spécialisé  
+ du matériel mis à disposition  
d'un club para-accueillant  
ou d'un comité

### NOS MÉCÈNES



### NOS PARTENAIRES



### CONTACT MÉCÉNAT

Christelle ROYER : chargée de mission ressources financières et mécénat  
01 64 14 74 58 / 06 45 24 60 08 / [mecenat@departement77.fr](mailto:mecenat@departement77.fr)

**seine & marne**  
LE DÉPARTEMENT

**Département de Seine-et-Marne**  
Hôtel du Département | CS 50377  
77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77  
[seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr) |

Département de Seine-et-Marne - 03/24 IMPRIM'VERT

## DOSSIER

# Mécénat

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE SEINE-ET-MARNE

DÉVELOPPER L'OFFRE SPORTIVE  
POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**FORMER**  
DES ÉDUCATEURS  
ET DES BÉNÉVOLES

**FAVORISER LA MOBILITÉ**  
VERS LES STRUCTURES  
PARA-ACCUEILLANTES

**DYNAMISER ET  
DEVELOPPER**  
PAR L'ACHAT DE MATÉRIEL  
ADAPTÉ



[seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)

**seine & marne**  
LE DÉPARTEMENT



**PARCE QUE les personnes en situation de handicap sont très souvent éloignées de la pratique sportive,** notre objectif vise à leur proposer l'accès à une structure sportive adaptée dans un rayon de 10 km autour de leur lieu de vie.

**NOTRE AMBITION de rendre la Seine-et-Marne sportivement inclusive** est portée par le projet « Développer une offre de pratique sportive pour tous les bénéficiaires de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) » validé par la nouvelle gouvernance de la Conférence régionale du Sport d'Île-de-France (CRdS-IdF).

C'est dans ce cadre que la Conférence des Financeurs d'Île-de-France (CdF-IdF), instituée par la CRdS-IdF, a sélectionné notre ambition comme **le projet phare pour l'Île-de-France.**

Initié sur le territoire seine-et-marnais, il sera par la suite repris par d'autres départements franciliens, voire par d'autres régions.

**LA DÉMARCHE ENGAGÉE** s'appuie sur le diagnostic territorial effectué en 2021 par l'Institut régional de Développement du Sport qui fait ressortir le manque de clubs sportifs accueillants, le manque de formations et la difficulté liée à l'accessibilité des structures comme principaux freins à la pratique d'activités physiques et sportives en Île-de-France.

Avec l'aide des comités départementaux sportifs, handisport (CDH) et sport adapté (CDSA), nous avons recensé les structures sportives et para-sportives, localisé les zones blanches et ainsi défini notre plan d'action.



## AXE 1 FORMER

- Des éducateurs spécialisés handisport et sport adapté pour intervenir dans les clubs sportifs para-accueillants et les ESMS.

**OBJECTIF 2023/2024 : 2 sessions de formation, soit 3 éducateurs spécialisés.**

- Des bénévoles des clubs sportifs à l'accueil, l'accompagnement et la connaissance du public handicapé avec un accompagnement de 6 mois à l'issue de la formation.

**OBJECTIF 2023/2024 : 3 sessions de formation, soit 36 clubs formés (environ 144 bénévoles).**

1 SESSION  
2 ÉDUCATEURS  
FORMÉS  
12 000 €

1 SESSION  
12 CLUBS  
FORMÉS  
6 000 €

**Votre soutien permettra le financement de sessions de formation favorisant la multiplication d'éducateurs spécialisés ainsi que du nombre de clubs sportifs para-accueillants de proximité.**

## AXE 2 FAVORISER LA MOBILITÉ

- Transport des personnes en situation de handicap vers les équipements para-accueillants.

- Déplacement des éducateurs vers les ESMS.

- Optimisation et partage des véhicules avec l'UNSS, le CDSA 77 et le CDH77.

**Pour le besoin de la phase d'amorçage du projet, 2 véhicules dédiés au handisport et 1 véhicule dédié au sport adapté seront financés par le Conseil départemental.**

HANDISPORT  
1 VÉHICULE  
70 000 €

SPORT ADAPTÉ  
1 VÉHICULE  
40 000 €

**Votre soutien contribuera à l'acquisition des véhicules pour couvrir de façon optimale l'ensemble du territoire en priorisant les zones carencées, de pérenniser le dispositif et de favoriser les déplacements des futurs éducateurs.**

## AXE 3 POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

- Équiper les clubs sportifs para-accueillants ou les collectivités territoriales souhaitant développer des écoles multisports en matériel adapté à la pratique d'une activité para-sportive.

**OBJECTIF 2023/2024 : octroi d'une dotation pour la création et le développement d'activité para-sportive à 200 clubs sportifs para-accueillants.**

- Équiper les véhicules des éducateurs spécialisés en matériel.

**OBJECTIF 2023/2024 : doter les véhicules mis à disposition des éducateurs spécialisés.**

MATÉRIEL  
ADAPTÉ  
700 € PAR CLUB  
SPORTIF

MATÉRIEL  
ADAPTÉ  
ENVIRON  
20 000 € PAR  
VÉHICULE

**Votre soutien servira à l'achat de matériel pour les futurs clubs para-accueillants et véhicules des éducateurs spécialisés.**